

5B

Plan
Local
d'Urbanisme
de
LA GOUESNIERE

REVISION
Aire agglomérée
DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL
architectes urbanistes
74C, rue de Paris
CS 33105
35031 Rennes Cedex
Tel : 02 99 22 78 00
Fax : 02 99 22 78 01



Arrêté le :	18/11/2014
Approuvé le :	31/05/2016

EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date
Date : Juille 2016	Mise en oeuvre du droit de préemption urbain	05/07/16
Echelle : 1/2000°		

- Limite de zone
- UC Nom de zone
- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé
- Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- Zone de danger de part et d'autre de la canalisation de gaz Montgommery / St Mèlor des Ondes (cf. article 12 des dispositions générales du règlement littéral et servitudes d'utilité publique).
- Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 10 des dispositions générales du règlement)
- Délimitation des zones Urbaines ou à Urbaniser couvertes par le droit de préemption urbain
- Marges de recul le long des routes départementales et voies ferrées (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Espaces boisés classés
- Haies ou bois préservés au titre de la loi paysage (article 123-1-5 III 2° code de l'urbanisme)
- Bât patrimonial repéré au titre de la loi paysage (article 123-1-5 III 2° code de l'urbanisme)
- Sites archéologiques (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- Fossés à richesse de biodiversité

